



## Peste porcine africaine (PPA)

Maladie virale fébrile, se manifestant sous des formes différentes. Des symptômes non spécifiques, une fièvre résistante aux traitements et de fréquentes pertes d'animaux sont des symptômes suspects de peste porcine. Les tiques peuvent faire office de vecteurs.

### Espèces touchées

Tous les suidés, y compris les sangliers.

### Agent infectieux

Famille des Asfarviridés, genre *Asfivirus*, virus à ADN. Ténacité très élevée: le virus reste infectieux durant des mois dans les cadavres ou les carcasses et dans les produits à base de viande (p. ex. salami, jambon). Le virus peut aussi rester infectieux plusieurs heures, voire quelques jours à des valeurs extrêmes de pH. Inactivation du virus à une température de 70 °C pendant au moins 60 minutes. Comme il s'agit d'un virus enveloppé, les détergents le détruisent très rapidement.

### Clinique/Pathologie

La PPA est une maladie virale fébrile qui peut prendre différentes formes, à savoir suraiguë, aiguë, chronique avec une évolution lente ou bien inapparente. La forme prise par la maladie varie en fonction de la souche de virus et également en fonction de l'âge et de la race des porcs. Le temps d'incubation est de 2 à 14 jours. La forme aiguë est caractérisée par une forte fièvre persistante et des morts subites. La mortalité peut atteindre 100%. Les animaux peuvent présenter des saignements punctiformes ou plus étendus au niveau de la peau (notamment aux pattes et aux oreilles), des reins, des séreuses et des ganglions lymphatiques. La rate est souvent fortement grossie, rouge foncé et de consistance friable. Les ganglions lymphatiques gastrohépatiques et rénaux peuvent être très fortement grossis et rouge foncé. En cas de forme chronique, le tableau clinique présente surtout des symptômes non-spécifiques, pouvant être influencés par des infections bactériennes secondaires. Le détenteur d'animaux constate une fièvre récurrente, des avortements, des diarrhées, des rougeurs de la peau qui peuvent évoluer jusqu'à une nécrose et à une ulcération de la peau, de l'inappétence, de mauvaises performances d'engraissement, des arthrites, de la toux, etc.

### Répartition géographique

La PPA est endémique en Afrique et en Sardaigne. Des foyers sporadiques sont apparus également au Portugal (1999), en Espagne (1994) et plus au nord (en 1986 aux Pays-Bas, en 1985 en Belgique). Des cas de PPA apparaissent régulièrement depuis 2014 dans plusieurs pays d'Europe de l'Est chez des porcs domestiques et des sangliers. La maladie s'est propagée de Russie à la Tchéquie, à la Hongrie, à la Lituanie, à la Pologne, à la Lettonie et à l'Estonie. La PPA n'est jamais apparue en Suisse. La Suisse est officiellement reconnue indemne de PPA. En collaboration avec l'OFEV et d'autres spécialistes, l'OSAV a élaboré un programme national de détection précoce de la PPA chez le sanglier afin d'identifier rapidement une infection des sangliers indigènes

et de prévenir la propagation de la maladie à la population de sangliers indigène.

## Epidémiologie

Infection par voie oronasale suite à un contact direct avec un animal infecté ou par l'intermédiaire de l'affouragement de déchets de viande contaminés qui n'ont pas été soumis à un traitement thermique suffisant (foyers en Belgique) ou encore par l'intermédiaire de véhicules de transport ou d'équipements contaminés. Infection par voie parentérale via les tiques (en Afrique: *Ornithodoros moubata*, en Europe: *Ornithodoros erraticus*) qui font office d'hôtes intermédiaires. Le virus peut se maintenir pendant des années dans la population de tiques. Les porcs atteints d'infection chronique peuvent héberger le virus pendant des mois. En Afrique, les phacochères et les potamochères, qui ne présentent pas de maladie clinique apparente, constituent un réservoir de virus supplémentaire. Les importations illégales de produits à base de viande dans le cadre du trafic des voyageurs constituent une menace pour la population porcine de Suisse.

## Diagnostic de suspicion

Une fièvre élevée et des pertes d'animaux subites ainsi que la présence d'animaux chétifs, l'apathie, les diarrhées, les avortements, des performances d'engraissement insuffisantes, de fréquentes infections bactériennes accompagnées de pertes d'animaux sont autant d'indices laissant suspecter un foyer de peste porcine. Il y a une forte suspicion clinique de PPA lors de constat des symptômes susmentionnés, qu'il y a ou qu'il y a eu contact avec des suidés domestiques ou sauvages chez lesquels une infection par le virus de la PPA est avérée, ou que l'on constate une évolution très rapide de la maladie dans une exploitation porcine avec d'importantes pertes subites d'animaux. Le diagnostic définitif ne peut être posé qu'après prélèvement d'échantillons par un vétérinaire officiel et analyses en laboratoire (mise en évidence du virus/sérologie). En attendant les résultats des analyses, les mesures de police des épizooties prévues par la réglementation (art. 84 de l'ordonnance sur les épizooties) doivent être prises.

## Examen d'exclusion

En cas de problèmes peu clairs dans un troupeau présentant une symptomatologie analogue à celle de la PPA, mais en l'absence d'éléments probants (voir plus haut), des vétérinaires non officiels ou le service de pathologie peuvent aussi, en concertation avec l'IVI, procéder à un prélèvement d'échantillons afin d'exclure une infection par le virus de la PPA. Dans ce cas, aucune des mesures de police des épizooties prévues par l'art. 84 de l'ordonnance sur les épizooties ne s'impose.

## Diagnostic différentiel

Pour toutes les formes, il faut inclure la peste porcine classique dans le diagnostic différentiel. Autres diagnostics différentiels:

**Forme suraiguë:** septicémies (E. coli, salmonelles, pasteurelles), intoxications (aflatoxine, coumarine).

**Forme aiguë:** rouget, septicémies.

**Forme chronique:** maladie d'Aujeszky, parvovirose, SDRP, encéphalomyélite à entérovirus porcin (maladie de Teschen), carences, parasitose.

## **Prophylaxie immunitaire**

Il n'existe pas de vaccin contre la PPA.

## **Prélèvements**

**Diagnostic de suspicion:** prélèvement d'échantillons uniquement par un vétérinaire officiel, qui doit utiliser pour cela la «trousse d'urgence en cas d'épizootie». Prélèvement: idéalement échantillons de trois animaux morts (amygdales, ganglions lymphatiques, rate, poumon, reins, sang coagulé et liquide contenu dans les cavités corporelles) ou de trois à cinq animaux vivants (sang EDTA et sang total (sérum)). Envoi des échantillons à l'IVI par coursier ou par courrier exprès.

**Examen d'exclusion:** après consultation de l'IVI, des échantillons de sang EDTA et de sang total (sérum) sont prélevés sur cinq à dix animaux malades ou déjà guéris ou sur des truies ayant avorté. Prélèvement d'échantillons pour le service de pathologie: amygdales, ganglions lymphatiques, rate, poumon, reins, sang coagulé et liquide contenu dans les cavités corporelles. Fœtus : (diagnostic différentiel PPC, SDRP) : rate, reins, poumon. Envoi des échantillons à l'IVI par courrier exprès ou en courrier A ([www.ivi.admin.ch](http://www.ivi.admin.ch)).

## **Mesures de lutte**

Epizootie hautement contagieuse, OFE art. 77 à 98 et art. 116 à 121.

## **Contrôle des viandes**

Carcasse entière impropre à la consommation (OHAB, annexe 7, chiffre 1.1.1.1)

06/2018